

Dès le début de la guerre au Liban le 13 Avril 1975, des actes d'enlèvement et de disparition y ont eu lieu.

Le 17/11/1982 le comité des parents des personnes enlevées ou disparues au Liban a vu le jour . Il est à signaler que les actes d'enlèvement et de disparition ont connu une recrudescence effrayante suite à l'invasion israélienne du Liban en Juin 1982 .

Dès sa constitution, le comité a réuni les parents des victimes d'enlèvement et de disparition sans distinction de différence de nationalité , d'appartenance religieuse , regionale , sociale , ou politique .

Alors que le Liban semblait dans la violence et la division une poignée de femmes , mères ,soeurs ou fils de disparus a réuni ses efforts pour réclamer leur liberation , bravant les bombardements , les francs- tireurs , les barrages , ces mêmes barrages qui ont fait de leurs bien aimés des victimes de disparition forcée . Je ne veux pas m'étendre dans la description de l'action durement menée durant ces années noires, mais simplement dire que tous nos efforts n'ont abouti qu'à des promesses mensongères et à des desabusements .

Le 13 Novembre 1990 , est la date de la déclaration de l'arrêt des actes de guerre et le début de temps de la paix et de la reconstruction . Mais la paix ne nous a pas ramené nos bien aimés que la guerre nous avait enlevés . Pire que cela une loi d'amnistie générale a fait des criminels de guerre les responsables du temps de paix . Un silence total sur le sort des enlevés et disparus comme si leur dignité ,

leur souffrance et celle de leurs parents était à mettre sur le compte de pertes et profits sans autre souci de la vérité et de la nécessité d'investiguer et de statuer sur leur sort . Il nous était demandé de regarder l'avenir en effaçant la mémoire des années de guerre , et avec elle , que des personnes ont des noms , des familles et qu'ils ne sont pas uniquement un immeuble qui s'est effondré .

Nous avons continué notre lutte, et le 29 octobre 1999 avec les amis du comité nous avons lancé une campagne nationale " le droit de savoir" avec trois revendications:

- la constitution d'une commission officielle d'enquête pour statuer sur le sort des enlevés et disparus .
- la déclaration du 13 Avril (début de la guerre en 1975) journée nationale pour la mémoire et l'édification d'un monument à l'hommage de toutes les victimes de la guerre .
- assurer la protection sociale pour les parents des victimes .

Suite à la pression qu'a exercé cette campagne (10 ans après l'arrêt de la guerre), en Janvier 2000 le gouvernement libanais a été contraint de reconnaître la cause du comité et de constituer une commission officielle d'enquête qui a pour mission d'investiguer et de statuer sur le sort de tous les enlevés et disparus au liban .

Cette commission était constituée des responsables des différents services de sécurité et de renseignements uniquement; et elle devait présenter un rapport dans les

delais de 3 mois (ce délai a été prolong^{*}é de 3 nouveaux mois par la suite)

Malgré toutes les réserves que nous avons émises sur la composition de cette commission et sur les moyens mis à sa disposition , nous avons décidé de lui faciliter la tâche et de mettre à sa disposition toutes les informations partielles que nous détenions concernant les cas d'enlèvement et de disparition .

Cette demarche était dictée par deux considérations :

- la reconnaissance officielle de notre cause après 18 ans de lutte .
- la souffrance quotidienne des parents vivant l'attente et l'incertitude .

Le 25 Juillet 2000 la commission a publié les resultats de son travail qui se résumait en :

- 1) 2046 cas recensés après appel aux parents dans les moyens d'information pour remplir un formulaire auprès des gendarmeries de leurs regions .
- 2) suite à la déclaration des parents , les cas recensés ont été divisés en 3 groupes :
 - 216 personnes en Israel
 - - 168 personnes en Syrie
 - - 1662 personnes enlevées par les différentes milices, ou disparues au liban .

En conclusion la commission conseille au gouvernement de déclarer tous les disparus morts car :

- sur le territoire libanais il ny'a plus de vivants mais des fosses communes (charniers) un peu partout sans possibilité d'identification .

Israel n'a que 17 prisonniers declarés et nie toute autre forme de séquestration .

- les autorités syriennes nient avoir des prisonniers ou des séquesters .

Le peu de sérieux du travail de cette commission, la légèreté de ses conclusions sans explication du comment ces investigations ont été menées, a poussé les parents et notre comité à rejeter ces conclusions et à emettre des réserves sur le contenu .

En decembre 2000 le rapport de la commission perd toute crédibilité car la syrie libère 54 personnes, certains ``étant des prisonniers déclarés et d'autres des personnes enlevées que la commission avait recommandé de les déclarer morts .

Après tergiversations et sous pression des parents , le gouvernement constitue une deuxième commission officielle le 5/1/2001 differente dans sa composition et ses prerogatives :

- presidée par un ministre, elle est constituée des chefs des services de sécurité et de renseignement , du procureur general et d'un représentant de l'ordre des

avocats de Beyrouth , appelée "instance de recueil des plaintes des parents " elle a pour mission de recueillir les plaintes des parents qui peuvent prétendre avoir des informations que leur parent enlevé ou disparu est en vie . La durée de son mandat était de 6 mois .

Malgré l'incongruité de ces prerogatives :

- l'arrêt de toute investigation de la part de l'Etat .
- réclamer des parents des informations et des prétentions qui sont de la responsabilité du gouvernement .

L'instance a recueilli environ 780 plaintes . Apres 2 prolongations successives de 6 mois chacune , la commission n'a pas rendu son rapport jusqu'a ce jour , malgré tous les efforts et toutes les réclamations des parents .

Le 14 fevrier 2005 la situation politique au liban connaît un événement dramatique , l'assassinat de l'ex premier ministre Rafic Hariri .

Sans developper les evenements qui ont suivi et qui sont connus de tout le monde et qui ont abouti au retrait de l'armée syrienne du liban fin avril 2005 .

L'ordre des avocats de Beyrouth , par une initiative indépendante du gouvernement publie fin avril le resultat du rapport de travail de cette instance .

Ce resusltat se resume en :

-780 cas recensés .

- 67 ou des prétentions serieuses des parents indiquent qu'ils sont en Israel .
- - 116 ou des prétentions serieuses des parents indiquent qu'ils sont detenus en Syrie .

Le rapport recommande de recouvrir a la Croix Rouge Internationale pour les détenus en Israel et de demander des explications au gouvernement syrien pour les détenus dans ses prisons .

Depuis 11 Avril les parents des personnes detenues en Syrie mènent un sit-in devant la maison de l'O.N.U. à Beyrouth .

Le gouvernement intérimaire a promis la constitution d'une commission syrio-libanaise pour étudier ce dossier , promesse qui n'a pas encore eu du suivi .

En conclusion :

Le gouvernement se désinteresse totalement du problème de disparition forcée en léguant a une instance independante (l'ordre des avocats) de publier officieusement les resultats d'un rapport officiel .

Le gouvernement se deresponsabilise en demandant aux parents de présenter des preuves sur les lieux et les conditions de detention des personnes enlevées ou disparues .

Le gouvernement se deresponsabilise de son devoir d'investiguer et de statuer sur le sort de toutes les personnes ennlevées ou disparues au liban sans se donner la peine de fournir une justification; il ramène les parents

2005 06 17-0001 g - r

à la loi de l'oubli que les gouvernements successifs ont
érigée .

Nous continuons à réclamer la libération immédiate de
toute personne présumée détenue en Syrie et en Israël .
Nous continuons à réclamer de statuer sur le sort de toutes
les personnes enlevées ou disparues au liban .

La reconciliation des libanais et la fin de la guerre passe
par la voix incontournable du “ droit de savoir “ .

Wadad halwani

Barcelona 17/06/2005